RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00247
Numéro SIREN : 533 658 993
Nom ou dénomination : Abbott Rapid Diagnostics S.A.S

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt 3407

DocuSign Envelope ID: B8DB02AD-4939-4A90-8617-F6E8FECBDB71

ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS S.A.S
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.633.494 euros
Siège social : Parc Burospace, Bâtiment 6, route de Gisy – 91570 Bièvres
533 658 993 RCS Evry
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 20 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt janvier,

La société Abbott France, société par actions simplifiée au capital de 100.685.231 euros, ayant son siège 40-48, rue d'Arcueil, CP 10457, 94593 Rungis Cedex, immatriculé au Registre du Commerce de Créteil sous le numéro 602 950 206, représentée par son Président, Monsieur Philippe Emery,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« Associé Unique »),

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Laurent Richebourg de ses fonctions de Président et décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Philippe EMERY,
Né le 19 juin 1967, à Montmorency (78),
De nationalité française,
Demeurant 9, impasse de la Gourdillerie, 91190 Gif-sur-Yvette.

Philippe EMERY exercera ses fonctions de Président de la Société conformément aux dispositions légales et statutaires.

Philippe EMERY a fait savoir qu'il accepte les fonctions de Président de la Société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Philippe EMERY ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements sur justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de réaliser.

DocuSign Envelope ID: B8DB02AD-4939-4A90-8617-F6E8FECBDB71

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:
Philippe Emery
F641DE84F16E403...

Abbott France
Philippe Emery